



## Charte de protection des données personnelles

- A afficher au sein des bureaux d'accueil du CCAS
- A intégrer au sein du site internet de la *Commune de Barjols < Vivre à Barjols < Solidarité & Santé < CCAS* : intégrer un onglet + D'INFOS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PAR LE CCAS

### 1. Traitement des données à caractère personnel par le CCAS

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) impose des règles strictes en matière de protection des données à caractère personnel et de transparence à l'égard de leur titulaire.

La commune de Barjols, en sa qualité de responsable de traitement, est soumise à la protection des données personnelles. Dans le cadre de ses missions, le CCAS de la ville est en charge d'accompagner les administrés dans les démarches suivantes :

- **Gestion des aides sociales légales** (aide à la constitution des dossiers de demandes MDPH, APA, aide sociale, obligation alimentaire, etc.). Dans le cadre de ce traitement, le CCAS intervient en tant que co-responsable du traitement en charge de l'aide à la constitution des dossiers, le Département lui étant en charge de l'instruction des dossiers ;
- **Gestion des aides sociales facultatives** (instruire les demandes relatives à la téléassistance, la bourse au permis, le Pass sport et culture, les colis de Noël/repas de fin d'année pour les séniors, les bons alimentaires/essence, la navette gratuite, les vestiaires et jardins solidaires, etc.) ;
- **Gestion de l'hébergement temporaire** (assurer l'accueil des personnes en situation de précarité ou de difficulté sociale par la conclusion d'un contrat d'hébergement temporaire) ;
- **Gestion de la domiciliation postale** (fournir une adresse administrative aux personnes sans domicile stable) ;
- **Gestion du plan d'alerte et d'urgence** (recenser les personnes considérées comme vulnérables au sein d'un registre permettant de les alerter en cas d'urgence et déclencher les services de secours appropriés à la situation identifiée).

Dans le cadre de la gestion de ces différentes aides, le CCAS de la Commune de Barjols est amené à collecter les données personnelles relatives à l'**identité** du demandeur (ex : *nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail, date et lieu de naissance, NIR, pièce d'identité, etc.*) ; à sa **vie personnelle** (*livret de famille, justificatif de domicile, situation martiale et familiale, coordonnées de la personne à contacter, type de domicile, etc.*) ; à sa **situation professionnelle** (*situation professionnelle, poste occupé, temps et lieu de travail, domaine d'étude, type de contrat, etc.*) ; à ses **informations d'ordre économique et bancaire** (*avis d'imposition, revenus, charges, etc.*) ; ainsi que les données relatives à la **demande d'aide** elle-même (*motifs et nature de l'aide, démarches entreprises par le demandeur, montant de l'aide accordée, etc.*).

Les traitements susnommés reposent ainsi sur les fondements juridiques suivants :

- Soit sur l'exécution d'un **contrat** conclu entre la personne concernée et le CCAS de Barjols ;
- Soit sur le respect d'une **obligation légale** à laquelle le CCAS de Barjols, en tant que responsable de traitement, est soumise ;
- Soit sur la nécessité de l'exécution d'une **mission d'intérêt public** incombant au CCAS de Barjols ;
- Soit sur les **intérêts légitimes** poursuivis par le CCAS de Barjols.



Le CCAS de Barjols s'engage à ne traiter les données à caractère personnel du demandeur que dans le but de permettre l'instruction de sa demande, et à en limiter la collecte aux données strictement nécessaires.

Les données du demandeur ne sont en aucun cas vendues ou échangées.

Le(s) dossier(s) de demande et/ou d'attribution (avec les données recueillies) sera supprimé dans un délai de :

- 10 ans dans le cadre des aides sociales légales.
- 10 ans à partir de la dernière décision dans le cadre des aides sociales facultatives.
- 5 ans après la fin des droits ou le décès de la personne concernée dans le cadre de l'hébergement temporaire.
- 5 ans dans le cadre de la domiciliation postale.
- Jusqu'au décès de la personne concernée ou jusqu'à sa demande de radiation du registre nominatif dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence.

Pendant toute la durée de conservation des données à caractère personnel du demandeur, la commune de Barjols s'engage à mettre en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès aux données à caractère personnel sera limité, en interne, aux agents du CCAS et de la commune de Barjols, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies par l'exercice de ces différents traitements seront également communiquées à des tiers, légalement habilités tels que les services de secours, l'Agence Régionale de Santé ou encore les Associations sportives et culturelles. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne.

## **2. Exercice des droits**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, d'opposition ou encore de limitation du traitement de ses données. La demande peut être effectuée :

- En contactant directement le Délégué à la protection des données de la commune de Barjols à l'adresse suivante : [dpo-mairiedebarjols@agencergpd.eu](mailto:dpo-mairiedebarjols@agencergpd.eu) ;
- En vous rendant sur le site internet de la commune de Barjols dans l'onglet « [Module de gestion des demandes de droit](#) »

La commune de Bagnols-en-Forêt s'engage à mettre en place les procédures nécessaires à la bonne gestion des demandes d'exercice de droits formulées par ses employés. Votre demande sera traitée dans les délais imposés par le RGPD et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Une réclamation peut être adressée auprès de l'autorité de contrôle Française (CNIL) à l'adresse suivante : [contacter le DPO de la CNIL](#) ou par téléphone : 01 53 73 22 22 ou par courrier à l'adresse postale : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.